



SANIT' INFO

JUIN 2017. N° 79

Lettre d'information de la section
Apicole du GDS de la Loire

L'éditorial du Vice-Président

L'assemblée générale du 20 mai dernier s'est déroulée en présence de 27 personnes pour autant de pouvoirs reçus. M. Gérard Alibert, fonctionnaire chargé de l'apiculture au sein de la DDPP, nous a aidé pour la présentation de six diapositives préparées par Mme la directrice Nathalie Guerson.

J'avais lancé un « cri de détresse » et il a été entendu par des adhérents qui se sont portés volontaires pour être du conseil d'administration (voir par ailleurs). Une nouvelle équipe s'est dessinée pour relayer les anciens et c'est ce qu'il fallait pour préparer l'avenir de la section.

M. Alibert avait aussi pour mission de ramener au bureau de la DDPP des noms et des adresses de volontaires pour suivre le stage de formation validant le diplôme de TSA (technicien sanitaire apicole). Les TSA effectuent les missions confiées par la DDPP et par ailleurs les visites requises par les instances de la Pharmacie pour l'obtention d'un PSE (plan sanitaire d'élevage). La mission a été réussie au-delà des espérances !

Rappelons que sans PSE, c'est chacun pour soi pour soigner ses abeilles et les médicaments, (étiquette rouge) pour l'instant, exigent une visite vétérinaire pour être délivrés par un pharmacien.

C'est dire qu'à partir d'immédiatement, ceux qui n'ont pas cotisés, ne pourront pas être approvisionnés par le GDS 42 section apicole. Puisque vous recevez ce Sanit', ce n'est pas votre cas. À noter que, conformément à la loi, on peut adhérer à la section apicole sans adhérer au PSE. Ce PSE arrivant à échéance en février, tous ses adhérents auront dû être visités pour que celui-ci soit reconduit. L'effort porte sur 316 visites restantes à faire ! Dur ! Dur ! Mais on y arrivera avec l'aide des futurs TSA.

Un stage qualifiant financé par la DDPP aura lieu fin août au lycée agricole de Précieux sur 7 jours pour les nouveaux TSA, soit d'abord 5 jours puis 2 jours ultérieurement avec aussi les anciens ASA. Ces derniers n'existeront plus au 31/12. Les conditions de validation n'ont pas changé : une note minimum de 12/20 au contrôle écrit final.

Dans le prochain Sanit'info, l'on pourra vous donner les coordonnées des TSA auxquels vous pourrez faire appel, et rappeler les procédures à suivre en cas de problèmes.

En terminant, souhaitons que la récolte 2017 soit meilleure que celle de 2016 qui fut calamiteuse pour la plupart des apiculteurs.

Yves PASSOT

Conseil d'administration 2017 de la Section Apicole du GDS 42

Réunis le 8 juin 2017 à 18h30 à la coopérative agricole de Sourcieux, 42 Chalain-le-Comtal, les membres du Conseil d'administration de la section apicole du GDS 42, élus lors de l'assemblée ordinaire du 4 mars 2017 ou lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai, ainsi que les membres élus non sortants cette année, ont procédé à l'élection de leur bureau, par vote à main levée, dont le résultat est le suivant :

Bureau de la Section Apicole

- **Président : M. Mickaël LEJEUNE**, lieu-dit "La Corme", chemin Fredisson, 42123 CORDELLE
- **Trésorier : M. Vincent VEY**, Adresse : 2 Rue de La Bornière, 42570 ST HEAND
- **Secrétaire : M Michel -François LAURENT**, Adresse : lieudit "Chez Michaud", 42780 VIOLAY
- **Vice – président : M. Yves PASSOT**, 965 Route Nationale 7, 42640 ST ROMAIN LA MOTTE
- **Trésorier adjoint : M. Amar DEGHDICHE**, 21 Cours Victor Hugo, 42000 ST ETIENNE
- **Secrétaire adjoint : M. Pierrick MARNAT**, 29 Avenue de la Gare, 42600 MONTBRISON

Membres du conseil d'administration

- M Christian BACHER
- M Pascal CHARRAT
- M Gilles DESHORS
- M Christian FORAISON
- M Daniel FOURNIER
- M Vincent ROSSIGNOL
- M Albert VERDIER

Commandes Traitements VARROA

Renvoyez vos commandes rapidement



Date limite le 27/06/2017

⇒ après cette date, les commandes ne pourront plus être prises en compte !

URGENT

Vous n'avez qu'une semaine pour remplir ce bon et le renvoyer !!!

BON DE COMMANDE à renvoyer impérativement avant le 27/06/2017

NOM: _____ PRENOM : _____
RUE : _____ LIEU DIT : _____
CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ Tel. : _____

- NOMBRE DE SACHET(S) de 10 inserts APIVAR: _____ X 23,30 = total : _____ euros

- NOMBRE DE SACHET(S) de 10 plaquettes THYMOVAR*: _____ X 21,80 = total : _____ euros

**Produit à base de thymol, utilisable en agriculture biologique*

TOTAL = _____ euros

Bien cocher où vous souhaitez que vos inserts vous soient remis sous la responsabilité d'un agent sanitaire :

- Dr Sterckx Vétérinaire : aux heures d'ouverture de son cabinet à partir du vendredi 28 juillet, prière de téléphoner avant de passer - tel: 04 77 24 05 31 - 10 place Rolle, 42130 Boën
- Coopérative de Saint Etienne, le vendredi 28 juillet de 16 h à 18 heures
- Coopérative de Saint Chamond, Rue JJ Rousseau le vendredi 4 aout de 18 h à 19 heures
- Centre d'apiculture de Saint Etienne à partir du lundi 31 juillet aux heures d'ouverture
- Ets Besacier Roanne, le vendredi 28 juillet à 11 heures.

Seules les commandes accompagnées du chèque correspondant seront prise en compte,

Les commandes sont à retourner à : Mr Vincent VEY, 2 rue de la Bornière, 42570 SAINT HEAND

Si vous souhaitez une facture cocher la case

Exemple de bisque rage : l'essaim vient de sortir du mur d'un imposant château, halte sur la route de vos vacances. Seul, un garde sympathique vous laisse découvrir les abords de cette charmante résidence secondaire d'un sénateur...de droite, vous l'auriez deviné.



Rien pour prendre l'essaim un 2 juin, et qu'en faire ?...sinon une photo.

